

RECOMMANDATIONS

COMMISSION

RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

du 29 octobre 2009

relative à l'utilisation de la classification internationale type des professions (CITP-08)

(Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE)

(2009/824/CE)

LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 211,

considérant ce qui suit:

- (1) Le Bureau international du travail a révisé la version précédente de la classification internationale type des professions (CITP-88) qui était utilisée jusqu'à présent, dans le but de mettre à disposition une nomenclature plus efficace, susceptible d'être utilisée par les pays lors des prochains cycles de recensements de la population, ainsi que par les services nationaux de l'emploi ou pour d'autres applications liées aux besoins des utilisateurs. Afin que les données relatives aux professions des États membres de l'Union européenne soient comparables à celles du reste du monde, il est important d'adopter cette version révisée de la classification (CITP-08) pour les besoins des principales enquêtes du système statistique européen prévoyant la collecte de données sur les professions et ce, avant le prochain cycle des recensements de la population de 2011.
- (2) La nomenclature CITP-08 est plus détaillée que la version européenne de la CITP-88 [CITP-88 (COM)] pour certaines professions plus souvent exercées par des femmes.
- (3) Les données sur les professions servent à établir les indicateurs en matière d'inégalités entre les hommes et les femmes, qui sont utilisés pour le suivi de la stratégie européenne relative à l'emploi⁽¹⁾ (lignes directrices 18, «Favoriser une approche fondée sur le cycle de vie à l'égard du travail», et 22, «Assurer une évolution des coûts du travail et instaurer des mécanismes de fixation des salaires favorables à l'emploi»). Il est par conséquent indispensable de disposer d'une nomenclature type qui permette la production de données comparables sur les professions.

- (4) Les données sur les professions ont également servi à mesurer les progrès accomplis en matière de parité hommes-femmes aux postes de décision, d'après la proportion d'hommes et de femmes occupant des fonctions de direction selon la CITP-88 (COM).
- (5) Dans le cadre de la résolution du Conseil du 15 novembre 2007 sur les compétences nouvelles pour des emplois nouveaux⁽²⁾, les professions deviendront un élément important pour l'évaluation des besoins en compétences et des lacunes en la matière sur le marché du travail européen, de sorte qu'une méthodologie harmonisée sur les professions sera essentielle.
- (6) La CITP-08 accorde une plus grande place aux professions liées aux technologies de l'information et de la communication,

RECOMMANDE:

1. Les États membres devraient établir, produire et diffuser leurs statistiques ventilées par profession en se fondant sur la version 2008 de la classification internationale type des professions (CITP-08) figurant en annexe de la présente recommandation ou sur une nomenclature nationale fondée sur la CITP-08.
2. Les États membres devraient employer la CITP-08 pour l'enquête 2010 sur la structure des salaires.
3. Les États membres devraient utiliser la CITP-08, à compter de l'année de référence 2011, dans tous les domaines statistiques comportant des données ventilées par profession.

Fait à Bruxelles, le 29 octobre 2009.

Par la Commission

Joaquín ALMUNIA

Membre de la Commission

⁽¹⁾ JO L 198 du 26.7.2008, p. 47.

⁽²⁾ JO C 290 du 4.12.2007, p. 1.

ANNEXE

CLASSIFICATION CIP-08

1. Directeurs, cadres de direction et gérants

- 11. Directeurs généraux, cadres supérieurs et membres de l'exécutif et des corps législatifs
 - 111. Membres des corps législatifs et cadres supérieurs de l'administration publique
 - 1111. Membres des corps législatifs
 - 1112. Cadres supérieurs de l'administration publique
 - 1113. Chefs traditionnels et chefs de village
 - 1114. Dirigeants et cadres supérieurs d'organisations spécialisées
 - 112. Directeurs généraux d'entreprise
 - 1120. Directeurs généraux d'entreprise
- 12. Directeurs de services administratifs et commerciaux
 - 121. Directeurs de services administratifs
 - 1211. Directeurs et cadres de direction, services financiers
 - 1212. Directeurs et cadres de direction, ressources humaines
 - 1213. Directeurs et cadres de direction, stratégie et planifications
 - 1219. Directeurs des services administratifs non classés ailleurs
 - 122. Directeurs et cadres de direction, ventes, commercialisation et développement
 - 1221. Directeurs et cadres de direction, ventes et commercialisation
 - 1222. Directeurs et cadres de direction, publicité et relations publiques
 - 1223. Directeurs et cadres de direction, recherche-développement
- 13. Directeurs et cadres de direction, production et services spécialisés
 - 131. Directeurs et cadres de direction, agriculture, sylviculture et pêche
 - 1311. Directeurs et cadres de direction, agriculture et sylviculture
 - 1312. Directeurs et cadres de direction, aquaculture et pêche
 - 132. Directeurs et cadres de direction, industries manufacturières, mines, bâtiment et distribution
 - 1321. Directeurs et cadres de direction, industrie manufacturière
 - 1322. Directeurs et cadres de direction, mines
 - 1323. Directeurs et cadres de direction, bâtiment
 - 1324. Directeurs et cadres de direction, approvisionnement, distribution et assimilés
 - 133. Directeurs et cadres de direction, technologies de l'information et des communications
 - 1330. Directeurs et cadres de direction, technologies de l'information et des communications
 - 134. Cadres de direction, services spécialisés
 - 1341. Cadres de direction, garde d'enfants
 - 1342. Cadres de direction, services de santé
 - 1343. Cadres de direction, services aux personnes âgées
 - 1344. Cadres de direction, services sociaux
 - 1345. Cadres de direction, éducation
 - 1346. Directeurs et cadres de direction, succursales de banque, services financiers et assurances
 - 1349. Autres cadres de direction, services spécialisés non classés ailleurs

14. Directeurs et gérants de l'hôtellerie, la restauration, le commerce et autres services

141. Directeurs et gérants, hôtellerie et restauration

1411. Directeurs et gérants, hôtellerie

1412. Directeurs et gérants, restauration

142. Directeurs et gérants, commerce de détail et de gros

1420. Directeurs et gérants, commerce de détail et de gros

143. Autres directeurs et gérants

1431. Directeurs et gérants, centres sportifs, centres de loisirs et centres culturels

1439. Directeurs et gérants, services non classés ailleurs

2. Professions intellectuelles et scientifiques

21. Spécialistes des sciences techniques

211. Physiciens, chimistes et assimilés

2111. Physiciens et astronomes

2112. Météorologues

2113. Chimistes

2114. Géologues et géophysiciens

212. Mathématiciens, actuaires et statisticiens

2120. Mathématiciens, actuaires et statisticiens

213. Spécialistes des sciences de la vie

2131. Biologistes, botanistes, zoologistes et assimilés

2132. Agronomes et assimilés

2133. Spécialistes de la protection de l'environnement

214. Spécialistes, sciences techniques (sauf électrotechniques)

2141. Spécialistes, sciences techniques de la production et de l'industrie

2142. Ingénieurs civils

2143. Ingénieurs écologistes

2144. Ingénieurs mécaniciens

2145. Ingénieurs chimistes

2146. Ingénieurs des mines, ingénieurs métallurgistes et assimilés

2149. Spécialistes, sciences techniques non classés ailleurs

215. Ingénieurs de l'électrotechnique

2151. Ingénieurs électriciens

2152. Ingénieurs électroniciens

2153. Spécialistes des télécommunications

216. Architectes, urbanistes, géomètres et concepteurs

2161. Architectes, bâtiment

2162. Architectes paysagistes

2163. Concepteurs modélistes de produits et de vêtements

2164. Urbanistes et ingénieurs de la circulation routière

2165. Cartographes et géomètres

2166. Concepteurs graphiques, multimédia – graphistes

- 22. Spécialistes de la santé
 - 221. Médecins
 - 2211. Médecins généralistes
 - 2212. Médecins spécialistes
 - 222. Cadres infirmiers et sages-femmes
 - 2221. Cadres infirmiers
 - 2222. Sages-femmes
 - 223. Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires
 - 2230. Spécialistes des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires
 - 224. Praticiens paramédicaux
 - 2240. Praticiens paramédicaux
 - 225. Vétérinaires
 - 2250. Vétérinaires
 - 226. Autres spécialistes des professions de la santé
 - 2261. Dentistes
 - 2262. Pharmaciens
 - 2263. Spécialistes de la salubrité de l'environnement, de l'hygiène et de la santé au travail
 - 2264. Physiothérapeutes
 - 2265. Diététiciens et spécialistes de la nutrition
 - 2266. Audiologistes et orthophonistes
 - 2267. Optométristes
 - 2269. Spécialistes de la santé non classés ailleurs
- 23. Spécialistes de l'enseignement
 - 231. Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur
 - 2310. Professeurs d'université et d'établissements d'enseignement supérieur
 - 232. Professeurs, enseignement technique et professionnel
 - 2320. Professeurs, enseignement technique et professionnel
 - 233. Professeurs, enseignement secondaire
 - 2330. Professeurs, enseignement secondaire
 - 234. Instituteurs, enseignement primaire et éducateurs de la petite enfance
 - 2341. Instituteurs, enseignement primaire
 - 2342. Éducateurs de la petite enfance
 - 235. Autres spécialistes de l'enseignement
 - 2351. Spécialistes des méthodes d'enseignement
 - 2352. Enseignants, éducation spécialisée
 - 2353. Autres professeurs de langues
 - 2354. Autres professeurs de musique
 - 2355. Autres professeurs de disciplines artistiques
 - 2356. Formateurs en technologies de l'information
 - 2359. Spécialistes de l'enseignement, non classés ailleurs

- 24. Spécialistes en administration d'entreprises
 - 241. Spécialistes en finances
 - 2411. Cadres comptables
 - 2412. Conseillers en finances et investissements
 - 2413. Analystes financiers
 - 242. Spécialistes des fonctions administratives
 - 2421. Analystes, gestion et organisation
 - 2422. Spécialistes, administration et politiques
 - 2423. Spécialistes, ressources humaines et évolution de carrière
 - 2424. Spécialistes de la formation du personnel
 - 243. Spécialistes des ventes, de la commercialisation et des relations publiques
 - 2431. Spécialistes de la publicité et de la commercialisation
 - 2432. Spécialistes des relations publiques
 - 2433. Spécialistes des ventes, secteurs médical et technique (à l'exception des TIC)
 - 2434. Spécialistes des ventes, des technologies de l'information et des communications
- 25. Spécialistes des technologies de l'information et des communications
 - 251. Concepteurs et analystes de logiciels et de multimédia
 - 2511. Analystes de systèmes
 - 2512. Concepteurs de logiciels
 - 2513. Concepteurs de sites internet et de multimédia
 - 2514. Programmeurs d'applications
 - 2519. Concepteurs et analystes de logiciels, et concepteurs de multimédia non classés ailleurs
 - 252. Spécialistes des bases de données et des réseaux d'ordinateurs
 - 2521. Spécialistes des bases de données
 - 2522. Administrateurs de systèmes
 - 2523. Spécialistes des réseaux d'ordinateurs
 - 2529. Spécialistes des bases de données et des réseaux d'ordinateurs non classés ailleurs
- 26. Spécialistes de la justice, des sciences sociales et de la culture
 - 261. Juristes
 - 2611. Avocats
 - 2612. Magistrats
 - 2619. Juristes non classés ailleurs
 - 262. Archivistes, bibliothécaires, documentalistes et assimilés
 - 2621. Archivistes paléographes et conservateurs de musée
 - 2622. Bibliothécaires, documentalistes et professions assimilées
 - 263. Spécialistes des sciences sociales et du clergé
 - 2631. Économistes
 - 2632. Sociologues, anthropologues et assimilés
 - 2633. Philosophes, historiens et spécialistes des sciences politiques
 - 2634. Psychologues
 - 2635. Spécialistes du travail social
 - 2636. Ministres des cultes

- 264. Auteurs, journalistes et linguistes
 - 2641. Auteurs et autres écrivains
 - 2642. Journalistes
 - 2643. Traducteurs, interprètes et linguistes
- 265. Artistes créateurs et exécutants
 - 2651. Artistes plasticiens
 - 2652. Compositeurs, musiciens et chanteurs
 - 2653. Danseurs et chorégraphes
 - 2654. Metteurs en scène de cinéma, de théâtre et d'autres spectacles
 - 2655. Acteurs
 - 2656. Annonceurs-présentateurs de radio, de télévision et autres médias
 - 2659. Artistes créateurs et exécutants non classés ailleurs

3. Professions intermédiaires

- 31. Professions intermédiaires des sciences et techniques
 - 311. Techniciens des sciences physiques et techniques
 - 3111. Techniciens des sciences chimiques et physiques
 - 3112. Techniciens du génie civil
 - 3113. Techniciens en électricité
 - 3114. Techniciens en électronique
 - 3115. Techniciens en construction mécanique
 - 3116. Techniciens en chimie industrielle
 - 3117. Techniciens des mines, techniciens métallurgistes
 - 3118. Dessinateurs industriels
 - 3119. Techniciens des sciences physiques et techniques non classés ailleurs
 - 312. Superviseurs, mines, industries manufacturières et bâtiment
 - 3121. Superviseurs, mines
 - 3122. Superviseurs, industries manufacturières
 - 3123. Superviseurs, bâtiment
 - 313. Techniciens, contrôle de processus industriels
 - 3131. Conducteurs d'installations de production d'énergie
 - 3132. Conducteurs d'incinérateurs et d'installations de traitement de l'eau
 - 3133. Conducteurs d'installations de traitement chimique
 - 3134. Conducteurs d'installations de raffinage de pétrole et de gaz naturel
 - 3135. Contrôleurs des processus industriels, métallurgie
 - 3139. Techniciens, contrôle de processus industriels non classés ailleurs
 - 314. Techniciens et travailleurs assimilés des sciences de la vie
 - 3141. Techniciens des sciences de la vie (à l'exception de la médecine)
 - 3142. Techniciens, agriculture et élevage
 - 3143. Techniciens, sylviculture

- 315. Contrôleurs et techniciens des moyens de transport maritime et aérien
 - 3151. Officiers mécaniciens de navires
 - 3152. Officiers de pont et pilotes
 - 3153. Pilotes d'avions et assimilés
 - 3154. Contrôleurs de la circulation aérienne
 - 3155. Techniciens de la sécurité aérienne

- 32. Professions intermédiaires de la santé
 - 321. Techniciens de la médecine et de la pharmacie
 - 3211. Techniciens d'appareils électromédicaux
 - 3212. Techniciens de laboratoire médical
 - 3213. Techniciens et assistants pharmaciens et préparateurs en pharmacie
 - 3214. Techniciens de prothèses médicales et dentaires
 - 322. Personnel infirmier et sages femmes (niveau intermédiaire)
 - 3221. Personnel infirmier (niveau intermédiaire)
 - 3222. Sages-femmes (niveau intermédiaire)
 - 323. Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires
 - 3230. Praticiens des médecines traditionnelles et des médecines complémentaires
 - 324. Techniciens et assistants vétérinaires
 - 3240. Techniciens et assistants vétérinaires
 - 325. Autres professions intermédiaires de la santé
 - 3251. Assistants et thérapeutes en médecine dentaire
 - 3252. Techniciens de dossiers médicaux
 - 3253. Agents de santé communautaire
 - 3254. Opticiens
 - 3255. Techniciens et assistants en physiothérapie
 - 3256. Assistants médicaux
 - 3257. Inspecteurs, salubrité de l'environnement et de la santé au travail, et assimilés
 - 3258. Ambulanciers
 - 3259. Professions intermédiaires de la santé non classées ailleurs

- 33. Professions intermédiaires, finance et administration
 - 331. Professions intermédiaires de la finance et des mathématiques
 - 3311. Courtiers en valeurs et cambistes
 - 3312. Responsables des prêts
 - 3313. Professions intermédiaires de la comptabilité
 - 3314. Professions intermédiaires de la statistique, des mathématiques et assimilées
 - 3315. Commissaires-priseurs et autres experts en évaluation
 - 332. Agents de vente et d'achat, courtiers
 - 3321. Agents d'assurances
 - 3322. Représentants et techniciens commerciaux
 - 3323. Acheteurs
 - 3324. Courtiers en marchandises

- 333. Agents de services commerciaux
 - 3331. Agents concessionnaires
 - 3332. Organismes de conférences et d'événements
 - 3333. Agents d'emploi et de recrutement de main-d'œuvre
 - 3334. Agents immobiliers
 - 3339. Agents de services commerciaux non classés ailleurs
- 334. Secrétaires d'administration et secrétaires spécialisés
 - 3341. Superviseurs, travail de bureau
 - 3342. Secrétaires, services juridiques
 - 3343. Secrétaires d'administration et secrétaires exécutifs
 - 3344. Secrétaires médicales/médicaux
- 335. Professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées
 - 3351. Inspecteurs des douanes et des frontières
 - 3352. Contrôleurs des impôts
 - 3353. Agents des services publics accordant des prestations sociales
 - 3354. Agents des services publics accordant des permis et des licences
 - 3355. Inspecteurs et enquêteurs de police
 - 3359. Professions intermédiaires de l'application de la loi et assimilées non classées ailleurs
- 34. Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et assimilés
 - 341. Professions intermédiaires des services juridiques, des services sociaux et des religions
 - 3411. Professions juridiques intermédiaires et assimilées
 - 3412. Professions intermédiaires du travail social
 - 3413. Professions intermédiaires des religions
 - 342. Travailleurs du secteur des sports et des activités de remise en forme
 - 3421. Athlètes et sportifs de compétition
 - 3422. Entraîneurs sportifs et arbitres de sport
 - 3423. Instructeurs et animateurs de programmes, loisirs et activités de remise en forme
 - 343. Professions intermédiaires de la culture, de la création artistique et des activités culinaires
 - 3431. Photographes
 - 3432. Décorateurs et designers d'intérieurs
 - 3433. Techniciens de galeries d'art, de musées et de bibliothèques
 - 3434. Chefs cuisiniers
 - 3435. Autres professions intermédiaires de la culture et de la création artistique
- 35. Techniciens de l'information et des communications
 - 351. Techniciens, opérations et soutien aux utilisateurs des technologies de l'information et des communications
 - 3511. Techniciens des technologies de l'information et des communications, opérations
 - 3512. Techniciens des technologies de l'information et des communications, soutien aux utilisateurs
 - 3513. Techniciens, réseaux et systèmes d'ordinateurs
 - 3514. Techniciens de l'internet

- 352. Techniciens des télécommunications et de la radiodiffusion
 - 3521. Techniciens de radiotélévision et d'enregistrement audiovisuel
 - 3522. Techniciens de télécommunications

4. Employés de type administratif

- 41. Employés de bureau
 - 411. Employés de bureau, fonctions générales
 - 4110. Employés de bureau, fonctions générales
 - 412. Secrétaires (fonctions générales)
 - 4120. Secrétaires (fonctions générales)
 - 413. Opérateurs sur clavier
 - 4131. Dactylographes et opérateurs de traitement de texte
 - 4132. Opérateurs sur clavier numérique
- 42. Employés de réception, guichetiers et assimilés
 - 421. Guichetiers, encaisseurs et assimilés
 - 4211. Guichetiers de banque et assimilés
 - 4212. Croupiers et assimilés dans le secteur des jeux de hasard
 - 4213. Prêteurs sur gages et bailleurs de fonds
 - 4214. Encaisseurs et assimilés
 - 422. Employés chargés d'informer la clientèle
 - 4221. Consultants et employés d'agence de voyages
 - 4222. Employés de centre d'appel
 - 4223. Téléphonistes-standardistes
 - 4224. Réceptionnistes, hôtellerie
 - 4225. Employés, service d'information
 - 4226. Réceptionnistes (fonctions générales)
 - 4227. Intervieweurs, enquêtes et études de marché
 - 4229. Employés chargés d'informer la clientèle non classés ailleurs
- 43. Employés des services comptables et d'approvisionnement
 - 431. Employés des services comptables et financiers
 - 4311. Aides comptables et teneurs de livres
 - 4312. Employés de services statistiques ou financiers
 - 4313. Commis, service de paie
 - 432. Employés d'approvisionnement, d'ordonnancement et des transports
 - 4321. Employés du service des stocks
 - 4322. Employés du service d'ordonnancement de la production
 - 4323. Employés du service des transports
- 44. Autres employés de type administratif
 - 441. Autres employés de type administratif
 - 4411. Employés de bibliothèque
 - 4412. Employés de service du courrier
 - 4413. Codeurs, correcteurs d'épreuves et assimilés
 - 4414. Écrivains publics et assimilés

- 4415. Classeurs-archivistes
- 4416. Employés, service du personnel
- 4419. Employés administratifs non classés ailleurs

5. Personnel des services directs aux particuliers, commerçants et vendeurs

51. Personnel des services directs aux particuliers

511. Agents d'accompagnement et assimilés (transports et tourisme)

- 5111. Agents d'accueil et stewards
- 5112. Contrôleurs et receveurs de transports publics
- 5113. Guides

512. Cuisiniers

- 5120. Cuisiniers

513. Serveurs et barmen

- 5131. Serveurs
- 5132. Barmen

514. Coiffeurs, esthéticiens et assimilés

- 5141. Coiffeurs
- 5142. Esthéticiens et assimilés

515. Intendants, gouvernantes et concierges

- 5151. Intendants et superviseurs des services de nettoyage de bureaux, des hôtels et d'autres établissements
- 5152. Gouvernantes et intendants à domicile
- 5153. Concierges

516. Autre personnel des services directs aux particuliers

- 5161. Astrologues, diseurs de bonne aventure et assimilés
- 5162. Personnel de compagnie et valets de chambre
- 5163. Agents de pompes funèbres et embaumeurs
- 5164. Toilettiers et gardiens d'animaux
- 5165. Moniteurs d'auto-école
- 5169. Personnel des services directs aux particuliers, non classé ailleurs

52. Commerçants et vendeurs

521. Vendeurs sur les marchés et vendeurs ambulants de comestibles

- 5211. Vendeurs à l'étal et sur les marchés
- 5212. Vendeurs ambulants de comestibles

522. Commerçants et vendeurs, magasins

- 5221. Commerçants, magasins
- 5222. Superviseurs, magasins
- 5223. Vendeurs, magasin

523. Caissiers et billettistes

- 5230. Caissiers et billettistes

524. Autres vendeurs

- 5241. Mannequins et autres modèles
- 5242. Démonstrateurs en magasin
- 5243. Vendeurs au porte-à-porte
- 5244. Télévendeurs

- 5245. Pompistes
- 5246. Commis au comptoir, restauration rapide
- 5249. Vendeurs non classés ailleurs
- 53. Personnel soignant
 - 531. Gardes d'enfants et aides-enseignants
 - 5311. Gardes d'enfants
 - 5312. Aides-enseignants
 - 532. Aides-soignants
 - 5321. Aides-soignants en institution
 - 5322. Aides-soignants à domicile
 - 5329. Personnel soignant et assimilé, non classé ailleurs
- 54. Personnel des services de protection et de sécurité
 - 541. Personnel des services de protection et de sécurité
 - 5411. Pompiers
 - 5412. Agents de police
 - 5413. Gardiens de prison
 - 5414. Agents de sécurité
 - 5419. Personnel des services de protection et de sécurité, non classé ailleurs
- 6. Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche**
 - 61. Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture commerciale
 - 611. Agriculteurs et ouvriers qualifiés, cultures commerciales
 - 6111. Agriculteurs et ouvriers qualifiés, cultures de plein champ
 - 6112. Arboriculteurs et ouvriers qualifiés de l'arboriculture
 - 6113. Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'horticulture et des pépinières
 - 6114. Agriculteurs et ouvriers qualifiés, cultures diversifiées
 - 612. Éleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage commercial et assimilés
 - 6121. Éleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage de bétail
 - 6122. Aviculteurs et ouvriers qualifiés de l'aviculture
 - 6123. Apiculteurs, sériculteurs et ouvriers qualifiés de l'apiculture et de la sériciculture
 - 6129. Éleveurs et ouvriers qualifiés de l'élevage commercial et assimilés, non classés ailleurs
 - 613. Agriculteurs et ouvriers qualifiés des cultures et de l'élevage à but commercial
 - 6130. Agriculteurs et ouvriers qualifiés des cultures et de l'élevage à but commercial
 - 62. Professions commerciales qualifiées de la sylviculture, de la pêche et de la chasse
 - 621. Professions de la sylviculture et assimilées
 - 6210. Exploitants et ouvriers forestiers
 - 622. Pêcheurs, chasseurs et trappeurs
 - 6221. Aquaculteurs et ouvriers de l'aquaculture
 - 6222. Pêcheurs de la pêche côtière et en eaux intérieures
 - 6223. Pêcheurs de la pêche en haute mer
 - 6224. Chasseurs et trappeurs

63. Agriculteurs, pêcheurs, chasseurs et cueilleurs de subsistance

631. Agriculteurs, subsistance

6310. Agriculteurs, subsistance

632. Éleveurs de bétail, subsistance

6320. Éleveurs de bétail, subsistance

633. Agriculteurs et éleveurs, subsistance

6330. Agriculteurs et éleveurs, subsistance

634. Pêcheurs, chasseurs, trappeurs et cueilleurs, subsistance

6340. Pêcheurs, chasseurs, trappeurs et cueilleurs, subsistance

7. Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat

71. Métiers qualifiés du bâtiment et assimilés, sauf électriciens

711. Métiers qualifiés du bâtiment (gros œuvre) et assimilés

7111. Constructeurs de maisons

7112. Maçons

7113. Fendeurs et tailleurs de pierre

7114. Constructeurs en béton armé, maçons ragréeurs et assimilés

7115. Charpentiers en bois et menuisiers du bâtiment

7119. Métiers qualifiés du bâtiment (gros œuvre) et assimilés non classés ailleurs

712. Métiers qualifiés du bâtiment (finitions) et assimilés

7121. Couvreurs et zingueurs

7122. Poseurs de revêtements de sol et carreleurs

7123. Plâtriers

7124. Monteurs en isolation thermique et acoustique

7125. Vitriers

7126. Plombiers et tuyauteurs

7127. Mécaniciens-installateurs réfrigération et climatisation

713. Ouvriers peintres, ravaleurs de façades et assimilés

7131. Peintres en bâtiment et poseurs de papiers peints

7132. Laqueurs, vernisseurs et assimilés

7133. Ravaleurs de façades et ramoneurs

72. Métiers qualifiés de la métallurgie, de la construction mécanique et assimilés

721. Mouleurs de fonderie, soudeurs, tôliers-chaudronniers, monteurs de charpentes métalliques et assimilés

7211. Mouleurs et noyauteurs de fonderie

7212. Soudeurs et oxycoupeurs

7213. Tôliers-chaudronniers

7214. Charpentiers métalliers et monteurs de charpentes métalliques

7215. Gréeurs et épisseurs de câbles

722. Forgerons, outilleurs et assimilés

7221. Forgerons, estampeurs et conducteurs de presses à forger

7222. Outilleurs et assimilés

7223. Régleurs et conducteurs de machines-outils

7224. Meuleurs, polisseurs et affûteurs

- 723. Mécaniciens et réparateurs de machines
 - 7231. Mécaniciens et réparateurs de véhicules à moteur
 - 7232. Mécaniciens et réparateurs de moteurs d'avion
 - 7233. Mécaniciens et réparateurs de machines agricoles et industrielles
 - 7234. Réparateurs de bicyclettes et assimilés
- 73. Métiers qualifiés de l'artisanat et de l'imprimerie
 - 731. Métiers de l'artisanat
 - 7311. Mécaniciens-réparateurs d'instruments de précision
 - 7312. Facteurs et accordeurs d'instruments de musique
 - 7313. Joailliers et orfèvres
 - 7314. Potiers et assimilés (produits céramiques et abrasifs)
 - 7315. Souffleurs, mouleurs, tailleurs, meuleurs et polisseurs de verre
 - 7316. Peintres d'enseignes, peintres-décorateurs et graveurs
 - 7317. Métiers de l'artisanat sur bois et sur des matériaux similaires
 - 7318. Métiers de l'artisanat sur textile, sur cuir et sur des matériaux similaires
 - 7319. Métiers de l'artisanat non classés ailleurs
 - 732. Métiers de l'imprimerie
 - 7321. Compositeurs et préparateurs en forme imprimante et assimilés
 - 7322. Imprimeurs
 - 7323. Relieurs et assimilés
- 74. Métiers de l'électricité et de l'électrotechnique
 - 741. Installateurs et réparateurs, équipements électriques
 - 7411. Électriciens du bâtiment et assimilés
 - 7412. Mécaniciens et ajusteurs d'appareils électriques
 - 7413. Monteurs et réparateurs de lignes électriques
 - 742. Monteurs et réparateurs, électronique et télécommunications
 - 7421. Mécaniciens et réparateurs d'appareils électroniques
 - 7422. Monteurs et réparateurs, technologies de l'information et des communications
- 75. Métiers de l'alimentation, du travail sur bois, de l'habillement et autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat
 - 751. Métiers qualifiés de l'alimentation et assimilés
 - 7511. Bouchers, poissonniers et assimilés
 - 7512. Boulangers, pâtisseries et confiseurs
 - 7513. Fabricants des produits laitiers
 - 7514. Conserveurs de fruits, de légumes et assimilés
 - 7515. Dégustateurs et classeurs de denrées alimentaires et de boissons
 - 7516. Métiers qualifiés de la préparation du tabac et de la fabrication des produits du tabac
 - 752. Métiers qualifiés du traitement du bois, ébénistes et assimilés
 - 7521. Métiers qualifiés du traitement du bois
 - 7522. Ébénistes, menuisiers et assimilés
 - 7523. Régleurs et conducteurs de machines à bois

- 753. Métiers qualifiés de l'habillement et assimilés
 - 7531. Tailleurs, couturiers, fourreurs, modistes et chapeliers
 - 7532. Métiers qualifiés de la coupe de vêtements et assimilés
 - 7533. Couseurs, brodeurs et assimilés
 - 7534. Tapissiers et assimilés
 - 7535. Tanneurs, peaussiers et mégissiers
 - 7536. Cordonniers et assimilés
- 754. Autres métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat
 - 7541. Scaphandriers et plongeurs
 - 7542. Boutefeux
 - 7543. Classeurs et essayeurs de produits (à l'exception des aliments et des boissons)
 - 7544. Fumigateurs et préposés au contrôle de la vermine et des mauvaises herbes
 - 7549. Métiers qualifiés de l'industrie et de l'artisanat non classés ailleurs

8. Conducteurs d'installations et de machines, et ouvriers de l'assemblage

- 81. Conducteurs de machines et d'installations fixes
 - 811. Conducteurs d'installations d'exploitation minière et d'extraction des minéraux
 - 8111. Mineurs et conducteurs d'installations de mine
 - 8112. Conducteurs d'installations de préparation des minerais et de la roche
 - 8113. Foreurs, sondeurs de puits et assimilés
 - 8114. Conducteurs de machines à fabriquer du ciment, de la pierre et d'autres produits minéraux
 - 812. Conducteurs d'installations de transformation et de traitement superficiel des métaux
 - 8121. Conducteurs d'installations de transformation et de traitement des métaux
 - 8122. Conducteurs d'installations de traitement superficiel des métaux
 - 813. Conducteurs d'installations et de machines pour la fabrication des produits chimiques et photographiques
 - 8131. Conducteurs d'installations et de machines de traitement chimique
 - 8132. Conducteurs de machines pour la fabrication des produits photographiques
 - 814. Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en caoutchouc, en matières plastiques et en papeterie
 - 8141. Conducteurs de machines pour la fabrication des produits en caoutchouc
 - 8142. Conducteurs de machines pour la fabrication de produits en matières plastiques
 - 8143. Conducteurs de machines de papeterie
 - 815. Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir
 - 8151. Conducteurs de machines à préparer les fibres, à filer et à bobiner
 - 8152. Conducteurs de métiers mécaniques à tisser et à tricoter
 - 8153. Conducteurs de machines à coudre
 - 8154. Conducteurs de machines à blanchir, à teindre et à nettoyer les tissus
 - 8155. Conducteurs de machines à préparer les fourrures et le cuir
 - 8156. Conducteurs de machines pour la fabrication des chaussures et assimilés
 - 8157. Conducteurs de machines de blanchisserie
 - 8159. Conducteurs de machines pour la fabrication de produits textiles et d'articles en fourrure et en cuir, non classés ailleurs
 - 816. Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes
 - 8160. Conducteurs de machines pour la fabrication de denrées alimentaires et de produits connexes

- 817. Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et pour le travail du bois
 - 8171. Conducteurs d'installations pour la fabrication du papier et de la pâte à papier
 - 8172. Conducteurs d'installations pour le travail du bois
- 818. Autres conducteurs de machines et d'installations fixes
 - 8181. Conducteurs d'installations de verrerie et de céramique
 - 8182. Chauffeurs de machines à vapeur et de chaudières
 - 8183. Conducteurs de machines d'emballage, d'embouteillage et d'étiquetage
 - 8189. Conducteurs de machines et d'installations fixes non classés ailleurs

82. Ouvriers de l'assemblage

- 821. Ouvriers de l'assemblage
 - 8211. Monteurs en construction mécanique
 - 8212. Monteurs d'appareils électriques et électroniques
 - 8219. Monteurs et assembleurs non classés ailleurs

83. Conducteurs de véhicules et d'engins lourds de levage et de manœuvre

- 831. Conducteurs de locomotives et assimilés
 - 8311. Conducteurs de locomotives
 - 8312. Serre-freins, aiguilleurs et agents de manœuvre
- 832. Conducteurs d'automobiles, de camionnettes et de motocycles
 - 8321. Conducteurs de motocycles
 - 8322. Chauffeurs de taxi et conducteurs d'automobiles et de camionnettes
- 833. Conducteurs de poids lourds et d'autobus
 - 8331. Conducteurs d'autobus et de tramways
 - 8332. Conducteurs de poids lourds et de camions
- 834. Conducteurs de matériels et engins mobiles
 - 8341. Conducteurs d'engins mobiles agricoles et forestiers
 - 8342. Conducteurs d'engins de terrassement et de matériels similaires
 - 8343. Conducteurs de grues, d'engins de levage divers et de matériels similaires
 - 8344. Conducteurs de chariots élévateurs
- 835. Matelots de pont et assimilés
 - 8350. Matelots de pont et assimilés

9. Professions élémentaires

91. Aides de ménage

- 911. Aides de ménage et agents d'entretien à domicile et dans les hôtels et bureaux
 - 9111. Aides de ménage à domicile
 - 9112. Agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements
- 912. Laveurs de véhicules et de vitres, laveurs de linge et autres nettoyeurs manuels
 - 9121. Laveurs et repasseurs de linge à la main
 - 9122. Laveurs de véhicules
 - 9123. Laveurs de vitres
 - 9129. Autres nettoyeurs

- 92. Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture
 - 921. Manœuvres de l'agriculture, de la pêche et de la sylviculture
 - 9211. Manœuvres de l'agriculture
 - 9212. Manœuvres de l'élevage
 - 9213. Manœuvres de l'agriculture et de l'élevage
 - 9214. Manœuvres, cultures maraîchères et horticulture
 - 9215. Manœuvres forestiers
 - 9216. Manœuvres pêcheurs et aquaculteurs
- 93. Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics, des industries manufacturières et des transports
 - 931. Manœuvres des mines, du bâtiment et des travaux publics
 - 9311. Manœuvres des mines et des carrières
 - 9312. Manœuvres de chantier de travaux publics
 - 9313. Manœuvres du bâtiment
 - 932. Manœuvres des industries manufacturières
 - 9321. Emballeurs à la main et autres manœuvres des industries manufacturières
 - 9329. Manœuvres des industries manufacturières non classés ailleurs
 - 933. Manœuvres des transports et de l'entreposage
 - 9331. Conducteurs de véhicules à bras et à pédales
 - 9332. Conducteurs de véhicules et de machines à traction animale
 - 9333. Manutentionnaires
 - 9334. Garnisseurs de rayons
- 94. Assistants de fabrication de l'alimentation
 - 941. Assistants de fabrication de l'alimentation
 - 9411. Cuisiniers, restauration rapide
 - 9412. Aides de cuisine
- 95. Vendeurs ambulants et autres travailleurs des petits métiers des rues et assimilés
 - 951. Travailleurs des petits métiers des rues et assimilés
 - 9510. Travailleurs des petits métiers des rues et assimilés
 - 952. Vendeurs ambulants (à l'exception de l'alimentation)
 - 9520. Vendeurs ambulants (à l'exception de l'alimentation)
- 96. Éboueurs et autres travailleurs non qualifiés
 - 961. Éboueurs
 - 9611. Manœuvres, enlèvement des ordures et matériel recyclable
 - 9612. Trieurs de déchets
 - 9613. Balayeurs et manœuvres assimilés
 - 962. Autres professions élémentaires
 - 9621. Messagers, porteurs de bagages et livreurs de colis
 - 9622. Manœuvres polyvalents
 - 9623. Encaisseurs de distributeurs automatiques à prépaiement et releveurs de compteurs
 - 9624. Porteurs d'eau et ramasseurs de bois de feu
 - 9629. Professions élémentaires non classées ailleurs

0. Professions militaires

01. Officiers des forces armées

011. Officiers des forces armées

0110. Officiers des forces armées

02. Sous-officiers des forces armées

021. Sous-officiers des forces armées

0210. Sous-officiers des forces armées

03. Autres membres des forces armées

031. Autres membres des forces armées

0310. Autres membres des forces armées
